

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32315**

Intitulé

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) GroupeXI Métiers du bois et de l'ameublement - Classe 7: Tapisserie d'ameublement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

241v Dentellerie, broderie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier du tapisserie d'ameublement avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ de la tapisserie qui fait référence aux arts appliqués et conduit à une connaissance approfondie de l'histoire des styles. La tapisserie d'ameublement est empreinte de techniques nouvelles où les modes et les codes de l'habitat sont en perpétuels mouvements. La créativité l'innovation artistique questionnent sur la probabilité des matériaux et des techniques. Le métier associe des compétences diverses et complexes où la rigueur signe l'excellence. Les techniques élaborées durant les siècles passés traduisent une exigence des fondamentaux et le respect d'un métier d'art où l'artisan magnifie par son geste et ses savoirs toute la noblesse de la matière.

Les activités consistent à :

- Établir un cahier des charges et un devis ;
- Réaliser les documents techniques ;
- Réaliser la restauration d'anciens modèles ;
- Regarnir le garnissage et l'habillage, en utilisant divers matériaux (soie, ouate, cuir, mousse, crin...). Le tout en veillant à préserver l'harmonie et le style de l'ouvrage.

- Réaliser et la pose du tissu et de la passementerie ;

- Réaliser les travaux de couture des éléments de décoration : voilages, rideaux, tentures murales, dessus-de-lit, housses, coussins ;
- Concevoir d'autres pièces d'ameublement (rideaux, literie...).
- Poser des moquettes, tapis, stores, tableaux et miroirs.

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Inventorier les ressources documentaires et les analyses pour étayer les références artistiques et stylistiques exploitées ;
- Analyser et commenter par écrit et graphiquement les références sélectionnées en vue d'en dégager des principes graphiques, plastiques et stylistiques.

- Proposer différentes solutions créatives en réponse à une problématique précisée par le cahier des charges ;

- Exploiter les principes plastiques, graphiques et conceptuels propres au style de référence ;

- Organiser les différentes étapes du travail ;

- Élaborer avec précision les gabarits, les calibres, les tracés, les plans à l'échelle, les développés ;

- Effectuer les placements (plan de coupe, gestion de la matière et du graphisme, optimisation du facteur perte) ;

- Réaliser les techniques d'assemblage adaptées aux formes, volumes: les points main, les points machine, doublage, fixation, application diverses, anglaisage (anglésage), gainage, parementage, bolduc, entoilage...

- Réaliser la pose du textile : la tension, les motifs, le droit fil, les contraintes des matières, les structures tendues.

- Exploiter, élaborer et appliquer les modes de fixation: techniques diverses adaptées aux supports, aux matériaux.

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier à ce niveau de compétence peut s'effectuer essentiellement dans des PME-PMI artisanales.

Ouvrier hautement qualifié, Artisan, Architecte d'intérieur, Entrepreneur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1806 : Tapisserie - décoration en ameublement

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuves sont, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du champ de la tapisserie d'ameublement et elle sera le résultat d'une démarche conceptuelle et culturelle propre au candidat avec un souci permanent de la qualité technique et esthétique. Ce concept fait appel à la créativité, innovation artistique et technique. L'œuvre sera créée avec un ou plusieurs matériaux, sera l'expression maîtrisée du sujet traduisant la sensibilité artistique du candidat, de la recherche et de la conception, de la mise en œuvre et de la réalisation et des relations publiques et de la diffusion.

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF

Validité des composantes acquises : illimitée

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUI | NON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|-----|-----|-----------------------------|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | | X | |
| En contrat d'apprentissage | | X | |
| Après un parcours de formation continue | | X | |
| En contrat de professionnalisation | | X | |
| Par candidature individuelle | | X | |
| Par expérience dispositif VAE | X | | Voir conditions du concours |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis 1924 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

Autres sources d'information :

<http://www.meilleursouvriersdefrance.org>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.